

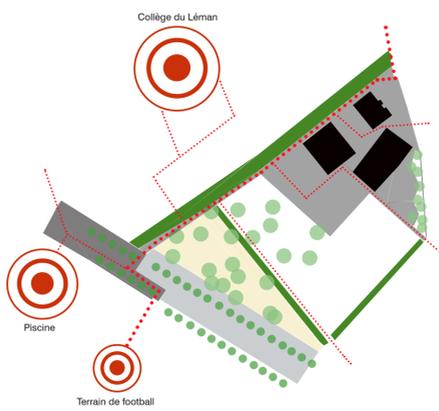
Intégration urbaine, échelle du quartier
 L'implantation de deux nouvelles constructions autour du bâtiment scolaire existant définit une série de cours et crée ainsi un ensemble qui, tout en préservant l'autonomie de chaque partie, définit une nouvelle figure identifiable à l'échelle du quartier. Le projet reconnaît les géométries existantes, celle issue des maisons ouvrières de la rue du Léman et celle découlant des voies du chemin de fer. Il reconnaît également un plateau haut, occupé par le parc sportif et un plateau bas qui accueille le centre scolaire. Bien que distinctes, les deux activités « glissent » l'une sur l'autre donnant à l'ensemble fluidité et perméabilité.

Economicité générale, qualité architecturale, traitement du thème
 La fragmentation du programme construit (salle de gymnastique et bâtiment scolaire) permet la réalisation d'un ensemble bâti équilibré et économique. Ce parti autorise en outre le maintien des activités scolaires pendant les travaux. A l'instar du bâtiment existant, les deux constructions nouvelles proposent une architecture minérale. Les façades, massives, sont composées d'un système isolant à noyau en béton de verre cellulaire.

Fonctionnalité, qualités spatiales du projet
 Une cour d'accueil conduit à l'entrée principale abritée par le préau couvert. Cet accès dessert la salle de gymnastique et la nouvelle école tout en permettant l'utilisation indépendante de l'une ou l'autre partie. La disposition des classes sur toute la périphérie du bâtiment leur accorde des orientations et des vues différenciées.

Utilisation rationnelle du périmètre, qualité des aménagements extérieurs
 Le projet d'aménagement paysager propose trois actions concrètes permettant la valorisation des espaces extérieurs :
 1° Traitement des limites par un cordon planté indigène jouant un rôle d'écran végétal. Il filtre les nuisances extérieures et adoucit le rapport au voisinage.
 2° Création d'un parc sportif articulé en une zone minérale et une zone végétale.
 3° Travail sur les cours permettant aux élèves l'appropriation des espaces en relation avec leurs classes d'âges, conformément aux exigences d'un site scolaire « 1-8 ».

Périmètre élargi, mobilité douce
 Le site scolaire du Censu s'inscrit, à l'échelle territoriale, dans la liaison entre Léman et ville de Renens. Le projet mis en place intègre ce parcours et participe ainsi au développement urbain du secteur de Malley. La réflexion sur cet axe de mobilité douce conduit à proposer un aménagement cohérent du parking sud en relation avec le nouveau flux généré par le projet. La proposition consisterait à aménager un plateau de distribution permettant de polariser les différentes mobilités tout en offrant une mixité entre les différents usagers. Concernant les places de stationnement, le maintien d'un parking usuel complété par un parking paysager permettrait une transition de part et d'autre des végétaux de parc et une continuité naturelle du parcours.



- | | |
|---|---|
| <p>Mobilité douce: contexte large</p> <ul style="list-style-type: none"> Mobilité douce principale Mobilité douce à prévoir Mobilité douce secondaire | <p>Mobilité douce: périmètre élargi</p> <ul style="list-style-type: none"> Mobilité douce principale Mobilité douce secondaire Pôle d'activité Plateau de distribution Parking routier Parking paysager Arbre de parc Arbre d'alignement Cordon boisé |
|---|---|